



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

**Déclaration présentée par la Coalition contre le trafic des femmes, la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Franciscans International, Grail, le Conseil international des femmes juives, l'International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, le National Council of Women of the United States, l'Armée du salut, les Sœurs de Notre-Dame de Namur, la Society of Catholic Medical Missionaries et Soroptimist International, qui sont des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## **Déclaration**

Nous, organisations non gouvernementales qui œuvrons pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, prions instamment la Commission de la condition de la femme de se pencher sur la question de la traite des femmes et des filles des communautés rurales. Il s'agit d'une pratique répandue et courante qui fait de plus en plus obstacle à la réalisation de l'autonomisation des femmes rurales.

### **Vulnérabilité des femmes rurales à la traite**

La pauvreté dans les zones rurales rend les femmes et les filles vulnérables à l'exploitation commerciale. Cette vulnérabilité, associée à la demande de femmes et de filles dans le secteur de l'industrie du sexe et en tant que main-d'œuvre bon marché font de l'enlèvement, du détournement et de l'escroquerie de ces femmes et de ces filles une source de profit pour les trafiquants. Les populations rurales de nombreux pays étant parmi les plus démunies, les femmes et les filles rurales sont vendues aux fins de la prostitution ou du travail forcé, aussi bien dans les zones rurales qu'en milieu urbain.

Les femmes et les filles rurales sont vendues à l'étranger et au sein des frontières de leur propre pays. Souvent leurrées par la promesse d'un travail légitime et bien rémunéré, loin de leur communauté et de leur famille, elles finissent par être vendues à des entreprises de commerce du sexe ou exploitées dans le travail forcé, où elles subissent souvent diverses formes de violence sexiste, y compris abus sexuel et harcèlement.

L'effet de la mondialisation sur l'agriculture et les petites entreprises, qui constituent les principales sources de revenu dans les économies rurales, a été dévastateur. Compte tenu de la persistance de l'inégalité entre les sexes, les femmes continuent de faire l'objet de discrimination en matière d'emploi. Ainsi, la disparition d'emplois dans l'industrie locale et dans les fermes familiales a touché les femmes de manière disproportionnée. De plus, l'éducation des filles est souvent négligée en milieu rural, ce qui réduit leurs perspectives d'emploi. Les taux d'alphabétisme des femmes dans les zones rurales de nombreux pays sont beaucoup moins élevés que dans les zones urbaines.

La mondialisation a en outre accru la demande d'exploitation sexuelle, car de riches étrangers se sont ajoutés aux acheteurs locaux du sexe commercial. Le tourisme sexuel est un problème de plus en plus grave, en particulier dans les pays en développement. Encouragés par la rentabilité du commerce sexuel, les trafiquants transportent les femmes et les filles rurales dans des zones touristiques afin de combler la demande en matière de prostitution. Du fait que ces femmes et ces filles sont séparées géographiquement des amis et de la famille qui pourraient leur venir en aide, qu'elles manquent d'éducation et n'ont aucun accès à l'argent, elles ont peu de chances d'échapper à l'exploitation sexuelle.

### **Incidences de la traite sur l'autonomisation des femmes rurales**

Les femmes qui acceptent d'émigrer le font souvent pour sortir de la pauvreté et apporter, si possible, une aide à leur famille et à leur communauté d'origine. Les trafiquants et les proxénètes exploitent les femmes et les filles qui espèrent trouver une vie meilleure par l'éducation, l'emploi, la migration ou d'autres voies. Privées de l'accès à l'école par les trafiquants, les filles n'arrivent pas à développer leur

potentiel économique et souvent continuent d'être exploitées jusqu'à l'âge adulte. Privées de l'accès à un travail décent par les trafiquants, les femmes sont incapables d'assurer une vie meilleure. Pour que les femmes puissent participer au développement de leurs communautés, il faut que la traite des femmes et des filles soit éliminée.

La traite a d'immenses répercussions sur la santé et les droits fondamentaux des femmes et des filles dans le monde entier. Les victimes en gardent souvent de graves séquelles sur le plan de la santé : blessures résultant de coups, de viols et de rapports sexuels non consentis; traumatisme psychologique; maladies sexuellement transmissibles; alcoolisme ou toxicomanie du fait des proxénètes ou des tentatives d'automédication de la victime elle-même. La violence sexuelle que subissent à la fois les victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et celles du commerce du travail forcé, est l'un des principaux facteurs de propagation du VIH/sida. Pour le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (faisant partie actuellement de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)), les inégalités entre les sexes sont la cause première de la propagation fulgurante du VIH/sida chez les femmes et les filles, qui n'ont pas le contrôle de leur propre corps et de leur vie. Il est difficile pour les femmes et les filles atteintes par ces affections graves et chroniques de participer au développement économique de leurs communautés.

### **Recommandations**

Nous demandons instamment que des politiques et des mesures soient prises afin de :

- Formuler des recommandations précises et à caractère local ayant non seulement pour but de mettre un terme à certaines formes de violence masculine, mais aussi de transformer les structures sociales et économiques systémiques telles que le patriarcat et les autres coutumes sociales nuisibles qui désavantagent les femmes de façon persistante;
- Faire éliminer par les gouvernements les facteurs économiques et discriminatoires comme la pauvreté, la violence systématique à l'égard des femmes et des filles, la discrimination fondée sur le sexe, les pratiques traditionnelles nuisibles et les autres formes de discrimination telles que le racisme qui rendent les femmes et les filles rurales vulnérables à la traite et à l'exploitation sexuelle commerciale;
- Passer en revue et réformer les politiques de développement économique qui ont des incidences négatives disproportionnées sur les populations rurales;
- Mettre en œuvre, sur le plan national et dans toutes les régions, des programmes d'enseignement qui font la promotion de l'égalité entre les sexes dans les relations en accroissant la sensibilisation aux effets néfastes des stéréotypes sexistes, de l'exploitation sexuelle et de la chosification des femmes et des filles;
- Garantir un accès égal à l'éducation et la mise en place de programmes d'alphabétisation pour les femmes et les filles rurales;

- Financer et soutenir adéquatement des services s'adressant aux personnes qui ont survécu à la traite et à la prostitution internationales et intérieures, y compris des programmes de sortie assortis d'une aide financière, d'une éducation et d'une formation professionnelle, de possibilités d'emploi, de logements, de services de santé, d'une aide juridique, de permis de résidence et d'une formation linguistique;
- Promouvoir des lois efficaces contre la traite, la prostitution et les formes connexes d'exploitation sexuelle, y compris des dispositions faisant de l'imposition de la traite et de la prostitution, en vertu des principes de l'égalité entre les sexes, un acte criminel, en suivant notamment le modèle collégial nordique;
- Obtenir le rejet des politiques gouvernementales qui font, aussi bien par la légalisation de l'industrie du sexe que par sa dépénalisation, la promotion de la prostitution;
- Obtenir le rejet du terme trompeur « commerce du sexe », qui minimise les mauvais traitements et l'exploitation de la prostitution et tente de redéfinir ce commerce comme une activité ordinaire, en particulier pour les femmes pauvres et marginalisées;
- Obtenir la ratification et la mise en œuvre de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Les gouvernements doivent adopter et financer convenablement des programmes visant à assurer un accès égal à l'éducation aux femmes et aux filles rurales et à mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi. L'adoption de politiques de développement économique à courte vue et la normalisation des industries qui ne protègent pas la dignité et les droits de l'homme empêchent les sociétés de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les gouvernements doivent faire en sorte que les communautés rurales ne continuent pas de vivre dans la pauvreté et de manquer de perspectives d'avenir pour les femmes à cause de la mondialisation et du changement des systèmes industriels. Les gouvernements doivent aussi éliminer les mesures qui institutionnalisent l'exploitation en la rendant légitime. Il faut éradiquer l'exploitation des femmes et des filles rurales dans le commerce sexuel et le travail forcé en s'attaquant à la fois à la pauvreté qui rend ces femmes et ces filles vulnérables et à la demande qui est l'élément moteur de l'industrie.